



Directeur adjoint du Service de l'urbanisme

Sous l'autorité de la directrice du Service de l'urbanisme, le titulaire participe à la planification et au développement du territoire. Il assure les activités reliées à l'aménagement du territoire, à l'administration, à la gestion et à l'application de la réglementation d'urbanisme, de l'environnement et des règlements connexes. En collaboration avec la directrice du Service, celui-ci devra notamment :

- Diriger, superviser, planifier, développer et contrôler l'ensemble des activités du service tout en s'assurant de la qualité du service à la clientèle;
- Participer activement aux orientations stratégiques, élaborer et recommander à son supérieur les orientations stratégiques pour le service, ainsi que la mise en place de politiques et de procédures;
- Contrôler l'application des règlements municipaux en matière de construction, zonage, lotissement et émission de permis;
- Participer à la préparation du budget du service en apportant des recommandations;
- Analyser et faire des recommandations sur les demandes de modifications à la réglementation, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les dérogations mineures, etc.;
- Rédiger les règlements nécessaires à toute modification au plan et aux règlements d'urbanisme, y compris collaborer à la rédaction des documents requis par la législation (ex. consultation publique, avis, etc.);
- S'assurer du traitement efficace et du suivi des plaintes et requêtes de différents intervenants et utilisateurs, recommander et proposer des pistes de solution pour régler les problématiques;
- Participer et agir comme personne-ressource auprès de divers comités où sa présence est requise;
- Coordonner la gestion de dossiers relevant de l'urbanisme et du développement économique avec les différents services concernés;
- Participer, collaborer et recommander l'amélioration continue des technologies utilisées et des méthodes de travail au sein du service;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Qualification et exigences

Votre candidature pourra être considérée si vous détenez la qualification suivante et répondez aux exigences ci-dessous :

- Détenir un baccalauréat en urbanisme;
- Posséder de trois (3) à cinq (5) années d'expérience dans le domaine de l'urbanisme, préférablement au niveau municipal;
- Maîtrise du cadre législatif et procédurier en vigueur dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement au Québec;
- Être autonome, faire preuve de rigueur et d'initiative, avoir un esprit d'analyse et de synthèse;
- Être un habile communicateur et avoir de bonnes capacités à mobiliser des équipes de travail;
- Être polyvalent et dynamique.

Le fait d'être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec ou en voie de le devenir est un atout.

Salaire : La rémunération et les conditions de travail seront établies selon l'expérience et la structure salariale des cadres.

Statut : Poste temporaire à temps plein (40 heures/semaines) avec possibilité d'avancement.

Si vous désirez poser votre candidature, vous êtes invité à transmettre votre curriculum vitae au jsenneville@opark.ca jusqu'au 30 mars 2021.

Nous remercions les postulants pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.